

Le BAPE et la filière énergétique : une coopération au service du développement durable

Pierre RENAUD
Président

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), Québec-Canada

Pierre RENAUD : En plus d'être un avocat spécialisé en droit de l'environnement, d'avoir poursuivi des études en droit international de l'environnement et d'être détenteur d'une maîtrise en administration publique, Me Pierre Renaud a occupé diverses fonctions liées à la protection de l'environnement. Il a été conseiller juridique au ministère de l'Environnement de 1987 à 1989, membre à temps plein au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de 1993 à 1996 où il a mis sur pied le processus de médiation, par la suite vice-président Environnement chez Dessau-Soprin, ainsi que vice-président de Conservation de la nature de 2001 à 2007 où il a notamment réalisé la préservation de plus de 109 km² de terres naturelles au sud de la province incluant le plus grand parc privé au Canada, les Monts-Sutton. Me Renaud a été l'instigateur auprès du gouvernement du Québec afin de créer le programme des aires protégées (10 millions en 2002) et pour la mise en place de la Loi sur les réserves naturelles privées. Enfin, il a réalisé la première campagne de levée de fonds en environnement au Québec avec un objectif de 26,8 M\$. De plus, il a rempli la fonction de chargé de cours en droit de l'environnement au baccalauréat à l'Université du Québec à Montréal de 1987 à 1999 ainsi qu'à la maîtrise en environnement à l'Université de Sherbrooke de 1993 à 1999. Me Renaud a également participé, en 1992, à un stage de perfectionnement au Programme des Nations Unies en environnement à Nairobi au Kenya, suivi des cours de droit international à l'Université de Nairobi et siégé comme membre au Conseil de la conservation et de l'environnement (1990-1993) où il a présidé les comités pour l'élaboration de l'Avis sur le développement durable et l'administration publique québécoise et l'Avis sur la protection des boisés urbains. En 1997, il recevait le prix du Meilleur article étranger 1996 décerné par la Revue générale des routes, Paris, France, pour l'article intitulé La médiation et les conflits entourant les projets d'infrastructures routières. Il est coauteur et coordonnateur de la production des livres Guide pratique de la médiation et de La médiation et la réconciliation des intérêts dans les conflits publics. Me Renaud est président du BAPE depuis le 9 octobre 2007.

Résumé : Me Pierre Renaud, président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présentera l'organisme ainsi que son rôle tel qu'il s'inscrit dans la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Le BAPE a pour mission d'informer et de consulter la population sur des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. L'année 2008 marque le trentième anniversaire du BAPE et à cet effet, Me Renaud situera l'organisme en tant que précurseur par rapport aux avancées réalisées à l'international en matière d'information et de participation publiques dans le domaine de l'environnement dans une perspective de développement durable. Fort de ses 275 rapports produits à ce jour, de plus de 100 000 participants et 10 000 mémoires analysés, le BAPE dispose d'une expérience reconnue en matière de consultation publique et jouit d'une solide réputation. En regroupant toutes les parties concernées par la réalisation d'un projet, qu'il s'agisse des promoteurs, des personnes-ressources ou des participants, qu'ils soient citoyens ou membres de la société civile, le BAPE jette les bases d'un grand dialogue tenant compte de préoccupations du milieu d'insertion et permettant d'assurer une valeur ajoutée et un potentiel structurant à long terme aux projets. M. Renaud présentera le travail des commissions d'enquête, de même que les principes d'équité et de transparence qui sous-tendent le travail des commissaires et des employés de l'organisme. Les participants assisteront également à un survol de la nature des analyses réalisées en lien avec les différents projets à caractère énergétique, car ceux-ci ont toujours occupé une part importante des différents mandats d'enquête, d'audience publique ou de médiation réalisés par le BAPE au fil des ans. De même, les orientations et les conclusions découlant de ces analyses y seront présentées dans le but de mieux comprendre de quelle façon le BAPE tient compte de l'opinion des participants dans l'évaluation des différents projets et de mieux saisir de quelle façon le BAPE assure le développement durable du Québec.